

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Laurence BARAT-DANTAN, Romain BARRAULT, Marie-Françoise BATAILLE, Vanessa BELLANGER-MISSMAHL, Laurent BRUERE, Annie BUISSON, Jacky CORMIER, Cécile CORNILLEAUX, Philippe DESIRE, Jacqueline ESTIVAL, Matthieu GOND, Nelly GUILLABEAU, Maud LAMBERT, Bertrand OUZILLEAU, Julien PALIN, Elodie PERDEREAU, Joao Manuel RODRIGUES LOPES, Vincent TARNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Mesdames Mary VOISIN (qui a donné pouvoir à M. Julien PALIN) et Cécile CORNILLEAUX-GABILLEAU, Monsieur Mathieu REDOUIN.

Madame Vanessa BELLANGER-MISSMAHL a été élue secrétaire de séance

En ouverture de séance, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Evelyne GAUTIER du conseil municipal en date du 9 avril 2026.

Conformément aux dispositions en vigueur, il a été procédé au tirage au sort de trois électeurs inscrits sur la liste électorale communale en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2027.

Délibération n° 2026 - 51

Règlement intérieur

Le conseil municipal a examiné le projet de règlement intérieur applicable pour le mandat à venir. Il concerne le rythme, la convocation, l'ordre du jour, le droit à la formation des élus, la pose des questions, les commissions, la publicité et la police des séances, la bonne tenue des débats et des votes, les procès-verbaux, leur diffusion et les conflits d'intérêts.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal.

Délibération n° 2026 – 52

Commission communale des impôts directs (CCID)

La commission émet un avis sur les évaluations foncières des locaux d'habitation et locaux professionnels.

Composition

- Le Maire (ou son représentant), président
- 6 commissaires titulaires
- 6 commissaires suppléants

Le conseil municipal propose une liste double. La désignation finale est effectuée par le Directeur départemental des finances publiques.

Conditions

- Être de nationalité française ou ressortissant UE
- Être majeur
- Jouir de ses droits civiques
- Être inscrit aux rôles des impositions locales

Le conseil municipal a procédé à la proposition des commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Délibération n° 2026 - 53

Maison de santé : acquisition d'un bungalow

Contexte

La maison de santé comprend 6 cabinets et une salle d'attente. Actuellement :

- 5 cabinets occupés
- 1 cabinet utilisé en salle de convivialité et de réunion

L'arrivée d'un ostéopathe nécessite la libération d'un cabinet supplémentaire.

Proposition

Acquisition d'un bungalow installé sur le parking de la maison de santé, destiné à devenir salle de convivialité des professionnels.

Objectif

- Maintenir les espaces existants
- Permettre l'installation de l'ostéopathe
- Solution transitoire avant extension du bâtiment

Après étude des différentes offres présentées, le conseil municipal retient la proposition de la société BMS MODUL pour un module reconditionné d'un montant de 9 700 € HT.

Délibération n° 2026 - 54

Maison de santé : loyer d'un cabinet

Au 1^{er} juin prochain, un ostéopathe va s'installer à la maison de santé. Il est proposé de fixer le loyer mensuel à 246,96 € pour une surface de 19,40 m² et l'acompte mensuel pour les charges à 140 € /mois.

Le conseil municipal approuve le loyer mensuel.

Délibération n° 2026 - 55

Motion de soutien au SIDELC

Le syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir et Cher gère les réseaux de 246 communes du département, avec délégation à Enedis, permettant aux communes de faire des travaux de modernisation des réseaux sans frais.

Contexte

Le projet de loi de décentralisation prévoit un possible transfert des compétences des syndicats d'énergie aux départements.

Enjeux

- Risque de baisse des investissements en zones rurales
- Ou hausse des coûts pour les usagers
- Remise en cause du modèle actuel du SIDELC (compétent depuis 1978)

Position

Le SIDELC assure l'essentiel des investissements d'électrification rurale avec le soutien du FACE.

Le conseil municipal décide de soutenir le Sidelc et vote la motion de soutien

Délibération n°2026 – 56

Station-Service – attribution du marché

Le projet de station-service avance, la commune est propriétaire du terrain, le permis d'aménager a été validé, l'aménagement des VRD avec l'installation des réseaux va prochainement commencer.

La consultation pour la fourniture de la micro-station a été réalisée,

le conseil municipal a attribué le marché à la société ÇA CARBURE pour un montant de 99 990 € HT.

Délibération n° 2026- 57

Méthaniseur de fossé : avis du conseil municipal

Consultation publique du 18 mai au 15 juin 2026 concernant la SAS METHA BLOIS NORD (site « Bel-Air » à Fossé).

Commune concernée Oucques la Nouvelle (zone dans le périmètre réglementaire).

Plan d'épandage concerné

- Exploitation 1 : 155,27 ha
- Exploitation 2 : 4,5 ha
- Exploitation 3 : 88,14 ha

Consultation

Dossier disponible : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/participation-du-public/Consultations-2026>

le conseil municipal émet un avis favorable avec une demande d'utilisation limitée de la voie communale qui vient d'être remise en état et qui ne peut supporter le croisement de 2 véhicules lourds

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à Oucques, le 12 Mai 2026
Le Maire, J. NAUDIN
signé